



## **LA CFDT À L'ADMINISTRATION CENTRALE**

### **Déclaration liminaire SGEN-CFDT au CTAC du 12 avril 2021**

Madame la secrétaire générale, Mesdames et Messieurs, chers et chères collègues,

Nous sommes désormais dans la troisième vague de l'épidémie, et dans un troisième confinement « assoupli ». Rien ne permet d'espérer un retour à la « normale » avant de longs mois. Nous relevons toutefois trois éléments de satisfaction :

#### **La progression du télétravail et du travail à distance**

Le premier point de satisfaction est la progression du télétravail et du travail à distance sur tous les sites de l'administration centrale à mesure que le taux d'équipement des agents croît. Les données relatives à la contamination pour les personnels de l'administration centrale communiquées lors du CHSCT du 9 avril confirment l'efficacité du télétravail dans la lutte contre la propagation de l'épidémie sur les lieux de travail. Toutefois, pour les personnels tenus de travailler sur site, il semble nécessaire de rappeler l'importance de respecter strictement les gestes barrières que sont le port du masque et le respect des règles de distanciation.

#### **Le lancement de la campagne vaccinale**

Le second élément de satisfaction est le lancement de la campagne de vaccination pour les personnels de l'administration centrale conformément aux priorités de l'agenda vaccinal fixées par les autorités. Il nous semble important, dans l'optique d'une couverture vaccinale permettant d'atteindre une immunité collective dans les meilleurs délais, que l'on donne à chacun la possibilité de choisir son vaccin en toute transparence. Nous espérons qu'une offre vaccinale variée sera possible pour l'administration centrale dès que possible.

#### **L'ouverture des chantiers de l'agenda social**

Le troisième point de satisfaction est l'engagement de travaux dans le cadre de l'agenda social : qu'il s'agisse du groupe de travail sur l'organisation du travail lancé en février, de celui sur l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) lancé en mars, ou encore de celui à venir sur l'égalité professionnelle hommes/femmes, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir lors de l'examen du bilan social 2019 inscrit à l'ordre du jour de ce CTAC.

Le SGEN-CFDT souhaite que ces chantiers importants soient conduits de bonne foi, c'est-à-dire avec l'ambition de tirer toutes les leçons de la crise actuelle et de doter l'administration centrale d'une palette d'outils permettant de renforcer la réactivité et l'adaptabilité de ses services face à des situations de crise comme celle que nous traversons, sur la base d'un dialogue social véritable. Il s'agit donc, d'être à la fois dans l'anticipation des prochaines crises tout en travaillant à la gestion de la crise actuelle. Cela induit de penser dès à présent la sortie du confinement et d'y associer les élus du personnel en particulier le CHSCT.

#### **La crise sanitaire nous engage à poursuivre la transformation de notre administration**

Le SGEN-CFDT ne partage pas le point de vue de ceux qui pensent que la crise sanitaire actuelle confine à une mise sous cloche de toute velléité de réforme, et pense tout au contraire, que plus que jamais, la situation actuelle nous condamne à accélérer la mue de notre administration afin de la mettre au niveau des enjeux qui sont ceux de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans ce 21<sup>ème</sup> siècle mondialisé, où la compétitivité reposera d'abord sur l'économie de la connaissance.

C'est pourquoi le SGEN-CFDT accueille positivement la création d'une direction de l'encadrement qui regroupera en son sein l'actuelle mission pour l'encadrement supérieur ( MPES) et l'actuel service de

l'encadrement de la direction des ressources humaines, la désignation d'un chef de projet sur plan managérial rattaché à la sous-directrice SAAM A, la création d'un bureau dédié à la GPEEC au sein du SAAM, car les défis évoqués supra ne pourront être relevés sans des personnels pleinement mobilisés et sécurisés dans leur parcours professionnel, qui ont fait le choix de mettre leurs compétences au service de la grande cause qu'est l'éducation nationale.

### **Le SGEN-CFDT tire des sonnettes d'alarme sur les sujets suivants**

Ces éléments de satisfaction, qu'il nous semble utile de rappeler, n'empêchent pas de relever dans le même temps des sujets de préoccupation pour de nombreux agents et sur lesquels nous souhaitons appeler votre attention.

### **Le suivi de la réforme OTE et rapprochement jeunesse et sport**

En premier lieu nous formulons des inquiétudes sur les conditions d'accueil des agents et sur le fonctionnement des services transférés au MEN dans le cadre de la réforme OTE : le point sur les DRARI en est une parfaite illustration.

S'agissant du périmètre de l'administration centrale, outre des difficultés matérielles et logistiques auxquelles ils font face depuis de nombreux mois, les personnels de la DJEPVA et de la direction des sports sont confrontés à des incertitudes quant au périmètre de leurs missions avec des organigrammes et des effectifs non stabilisés. Ils vivent avec inquiétudes les mobilités sortantes depuis le transfert, en particulier au niveau de l'encadrement supérieur, alors que des échéances importantes telles que l'organisation du service national universel sont très proches. Certains se demandent s'il y a un pilote dans l'avion. Que pouvez-vous leur répondre ?

### **La transformation du HCERES en autorité publique indépendante**

Un autre pôle d'inquiétudes est celui constitué par des personnels titulaires et contractuels exerçant au sein du Haut Conseil de **l'évaluation** de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) qui change de statut pour devenir une autorité publique indépendante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en application de loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 du 24 décembre 2020 (modifie l'article L114-3-1 du code la recherche).

Il est notamment indiqué dans l'article 16 de cette loi que « Le HCERES **succède en tant qu'autorité publique indépendante** dotée de la personnalité morale **dans les droits et obligations de l'Etat au titre des activités du Haut Conseil en tant qu'autorité administrative indépendante.** »

Quelles conséquences découlent de l'évolution du statut de cet établissement en ce qui concerne la gestion des personnels dont 50% des effectifs sont fonctionnaires et les 50% restant des contractuels ?

### **La campagne de promotion**

Enfin, un mot sur la campagne de promotion ouverte au titre de l'année 2021 pour les personnels de l'administration centrale, dans le format des lignes directrices de gestion, sans aucun regard des élus du personnel et pour laquelle des carences concernant le droit à l'information des agents nous sont remontées par ces derniers. Le respect de cette obligation d'information des agents concernant leur promouvabilité est une condition nécessaire pour la régularité des tableaux d'avancement qui en découleront. Il nous paraît essentiel de sensibiliser les UGARH sur leur rôle en la matière et les conséquences qui en découlent.

Nous vous remercions

### **Les élus SGEN-CFDT- CTAC présents**

Jeannette KOUTA BGNAKEN

Marie-Hélène PRIEUR

Brahim MEBTOUCH

Malika KACIMI